

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

DU 10 DECEMBRE 1993

DECRET N° 93-657 /MFPA/DGFP.DGCA.SAV  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 des Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1992, portant ré-  
forme du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-  
gime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des cadres de la catégorie A, hié-  
rarchie I ;

D-G-F :

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant  
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseigne-  
ment (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du  
décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des ca-  
dres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;  
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-  
let 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonction-  
naires ;

D-G-C-F :

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-  
cements et révisions des situations administratives des agents  
de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant  
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions  
des situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des intérimaires des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le ré-  
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la commission administrative  
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Sep-  
tembre 1992 ;

DECRETE :

.../...

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 1991, Les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), pour le 5e échelon de leur grade à deux (2) ans.

- MONA (Aristide) DRS Cuyette
- KISSANGOU-MBOUTOU (Jean) DRS BZV
- NZINGOUKOULOU (Romuald) DRS Kouilou
- SINGA (Jean Michel) DRS Niari
- IGNOUMBA (Jean Martin) D E P C

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 10 Décembre 1991

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,



Jean Prosper KOYO .-



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

- AMPLIATIONS :
- JORC ..... I
  - MJS ..... I
  - DEFP/EGOA ..... 3
  - DGB ..... I
  - DGCF ..... I
  - DGS ..... I
  - DAFP/SPORTS ..... 2
  - INTERESSES ..... 5
  - DOSSIERS ..... 5
  - SGG/BC ..... 3/24